République française SAINT CERNIN Département du Cantal

Objet: Subvention 2022: Sprinter Club Aurillac - 2022 010

Séance du jeudi 24 mars 2022

Membres en exercice: 15

Date de la convocation: jeudi 17 mars 2022

Présents: 12 Votants: 13 L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Pour: 13
Contre: 0
Abstention: 0

<u>Présents</u>: Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie

SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Georgette

TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Christelle CHAUVET

17/03/2022

Absents: Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de payer le montant d'une subvention qui sera versé exeptionnellement pour l'année 2022 à l'association "Sprinter Club Aurillac"qui aura lieu du le 16 avril 2022.

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

Sprinter Club Aurillac: 300 €

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de AURILLAC le 28/03/2022 et publication ou notification du 28/03/2022





RF PREFECTURE D'AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/03/2022
015-211501754-20220324-2022 010-DE